



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-04

L'an deux mille dix-neuf, à 10h
Le 17 janvier, à Sedan (08)

Date de convocation	20 décembre 2018
Nombre de délégués : <ul style="list-style-type: none">  Titulaires  Suppléants  Présents  Votes par procuration 	44 Titulaires 44 Suppléants 33 Présents 2 votes par procuration

Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Jean PANCHER
M. Philippe CLAUDE	M. Michel COURTOISIER
M. Bernard PIERQUIN	M. Patrick FLOQUET
M. Boris RAVIGNON	M. Robert PASCOLO (Pv de M. Liebeaux)
M. Jean-Pierre RENVOY	M. Gilbert BOGARD
M. Bernard DEKENS	M. Pierre CORDIER
M. Pascal GILLAUX	M. Claude WALLENDORFF (Pv M. Normand)
M. JC JACQUEMART	Mme Mireille RAVENEL
M. Jean-Marie BISSIEUX	Mme Danielle COMBE
M. pascal MAUROY	Mme Frédérique SERRE
M. Thierry MERCIER	Mme Maryse DEPAS
Mme Thérèse BERGER	M. Edouard JACQUE
M. Yvon HUMBLOT	Mme Christine NOIRET-RICHET
M. Régis RAOUL	M. Jean-François DAMIEN
M. Daniel COURTAUX	M. Eric GILLARDIN
M. Guy JOSEPH	Mme Morgane PITEL
M. JP CHABOUSSON	

Objet de la délibération :

Projet HEBMA : Constitution de la commission d'appel d'offres

Résultat du vote
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-04

Objet de la délibération :

Projet HEBMA : Constitution de la commission d'appel d'offres

Les communautés de communes de l'Ouest Vosgien et de Terre d'Eau ont délégué à l'EPAMA-EPTB Meuse l'exercice de la partie « aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » de la compétence GEMAPI (article L.211-7, 1° du Code de l'environnement). L'un des objectifs fixés à l'EPAMA dans le cadre de cette convention est la réalisation du projet HEBMA.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, la mission première de l'EPAMA est la maîtrise d'ouvrage, au nom et pour le compte des Communautés de communes, ainsi que la réalisation des prestations de contrôle nécessaires à la conception et à la réalisation du programme de travaux.

Les conventions de délégation conclues avec ces deux EPCI prévoient en leur article 3.6 : « Pour la passation des contrats nécessaires à la réalisation de l'opération, l'EPAMA-EPTB Meuse est tenu d'appliquer la réglementation en vigueur en matière de commande publique. Lorsque la réglementation de la commande publique exige le recours à une Commission d'Appel d'Offres (CAO), l'EPAMA-EPTB Meuse en instituera une spécifique au Projet. Un siège y sera attribué à chaque communauté de communes délégante de l'opération, sur le territoire duquel se déroule le projet et membre de l'EPAMA-EPTB Meuse. »

Après avis favorable du Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Sont élus à la Commission d'Appel d'Offres du Projet HEBMA :

Président : Boris Ravignon			
Titulaire Ouest Vosgien	Régis RAOUL	Suppléant Ouest Vosgien	Yvon HUMBLLOT
Titulaire Terre d'eau	Patrick FLOQUET	Suppléant Terre d'eau	Michel COURTOISIER
Titulaire	Danielle COMBE	Suppléant	Dominique HUMBERT
Titulaire	Bernard PIERQUIN	Suppléant	Bernard DEKENS
Titulaire	Claude WALLENDORFF	Suppléant	Pascal GILLAUX

le Président



Boris RAVIGNON